



**La FSU de l'Oise vous invite à
un stage de formation syndicale**



**MARDI 7 MARS 2017
DE 9h30 à 16h30
LYCEE ROBERVAL de
BREUIL-LE-VERT
(10 rue des Grez)**



**Sur le thème : "NEW
PUBLIC MANAGEMENT ET
SOUFFRANCE AU
TRAVAIL"**

Avec la présence de Christophe HELOU, professeur au lycée Joachim du Bellay d'Angers, secrétaire du CHSCT de l'académie de Nantes, docteur en sociologie, co-auteur avec Françoise LANTHEAUME du livre "La souffrance des enseignants. Une sociologie pragmatique du travail enseignant"

Déroulé de la journée :

Matin : New Public Management, travail réel, travail empêché, santé au travail, souffrance au travail...

Après-midi : travail enseignant et souffrance au travail... Quelles réponses collectives, syndicales ? Le rôle des CHSCT...

Pour participer au stage, il faut impérativement en faire la demande avant le mardi 7 février

Pour en faire la demande, il faut :

reproduire de manière manuscrite le modèle de lettre ci-dessous puis le remettre à votre chef d'établissement ou de service, à l'IEN. Pour les personnels 1er degré, y joindre l'imprimé n°5 d'autorisation d'absence pour raisons syndicales.

s'inscrire auprès de la FSU : fsu60@fsu.fr - 06 28 13 29 74 - 09 52 91 01 06

Rappels :

- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais par l'autorité administrative compétente régionale ou départementale ;
- une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée. En cas de refus, nous contacter à la section ;
- tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an).

LETTRE TYPE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

(demande individuelle à reproduire à la main et à adresser au moins 1 mois à l'avance par voie hiérarchique)

NOM.....Prénom.....
Grade et fonction
Établissement ou école.....

à - Madame le Recteur S/C du chef de service (2nd degré)
- Monsieur l'inspecteur d'académie S/C de l'IEN (1er degré)

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (1), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 7 mars 2017 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au lycée Roberval de BREUIL-LE-VERT

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au Journal Officiel du 06 janvier 2000).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur (ou Madame/Monsieur la/le inspectrice-teur d'académie) l'expression de ma considération distinguée.

A..... Le..... Signature

(1) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.